

REQUETE AUX FINS D'ORDONNANCE D'INJONCTION DE PAYER

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LOME

M./Mme , profession
..... demurant et domicilié (e) à ,
assisté (e) de ;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Qu'il (elle) est créancier (ère) de M./Mme
profession demurant et domicilié (e) à
..... ;

Que

C'est pourquoi le (la) requérant(e) sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le président, en application des articles 1, 2, 3 et 4 de l'Acte uniforme portant organisation des procédures

simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, enjoindre à M./Mme de lui payer la somme ci-après détaillée :

Montant principal	F CFA
Frais de recouvrement	F CFA
TVA de 18% sur frais de recouvrement	F CFA
Coût de la sommation de payer	F CFA
TOTAL	F CFA

Sans préjudice de tout autres frais dus ou à devoir.

Présentée à Lomé, le

L'exposant(e)

P.J. :

-

-

ORDONNANCE N° _____ / _____

Nous, _____, Président du Tribunal de commerce de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les pièces y jointes ;

Vu les dispositions des articles 1, 2, 3 et 4 de l'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution ;

Attendu que la créance évoquée est certaine, liquide et exigible ;

Enjoignons en conséquence à M./Mme
de payer à M/Mme la somme de :

Montant principal	F CFA
Frais de recouvrement	F CFA
TVA de 18% sur frais de recouvrement	F CFA
Coût de la sommation de payer	F CFA

Soit au total, la somme de

(.....) F CFA sans préjudice de tous autres frais dus ou à devoir.

Fait à Lomé, le

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL